

## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Employés et Employées du CSSS de Laval

**DATE :** Le 28 octobre 2011

**OBJET :** **Maintien de l'équité salariale – personnel salarié**

Bonjour,

Le gouvernement a déterminé au printemps 2011 les correctifs salariaux qui doivent s'appliquer au personnel salarié visé afin d'assurer **le maintien du programme d'équité salariale** tel que le prévoit la Loi sur l'équité salariale et ce, à compter du **31 décembre 2010**.

Ainsi, nous procéderons aux ajustements des nouvelles échelles salariales pour les titres d'emploi visés par le maintien, à compter de la paie finissant le 5 novembre 2011. Quant à la rétroactivité pour la période comprise entre le 31 décembre 2010 et le 22 octobre 2011, elle sera versée dans les 30 jours suivant la date d'application des nouvelles échelles salariales. Veuillez prendre note que **vous n'avez pas à soumettre de demande d'ajustement** puisque notre fournisseur de paie procédera automatiquement à tous les ajustements.

Vous pouvez consulter la liste des titres d'emploi touchés par le maintien de l'équité salariale à l'adresse suivante :

[http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info\\_equite/maintien/francais/parassns\\_1b.pdf](http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/info_equite/maintien/francais/parassns_1b.pdf)

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Jocelyne Chagnon poste 3009 ou Hélène Beaulé au poste 3965.



Chef de service par intérim  
Administration des ressources humaines